

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 20 novembre 2019 – 19 Local C205-1 - École
secondaire Saint-Laurent

Membres du CÉ présents	Nejma Belouaddaf (parent) Marta Maria Cruz (parent) Annik Lartigau (parent) Belou Tchatchibara (parent)	Anthony Carrara (enseignant) Margaret Der Artinian (enseignante) Abdellatif Katan (enseignant) Tina Mpondani (animatrice vie étudiante) Christ Hajj (élève) Madushaan Ponnambalam (élève) Salma Sbaihi (élève) Nadim Djedid (membre de la communauté)
Substituts	Sonia Dimassi (parent)	Andrea Alves (parent)
Membre du CÉ absent	Julie Marcoux (parent) Florette Doungué (enseignante)	
Direction de l'école	Patrice Brisebois (directeur)	Hélène Lepitre (secrétaire d'école)

1. Mot de bienvenue et vérification des présences

La séance débute à 19 h avec un mot de bienvenue de la présidente. Mme Lartigau propose que pour les prochaines séances nous mettions des cartons avec notre nom inscrit dessus. Cela facilitera la tâche des présences. M. Brisebois nous enverras le lien du site internet de Force Avenir pour voir le prix de Marie-Lyne. M. Brisebois et Mme Der. propose de s'occuper d'un petit goûter pour la réunion du 17 décembre 2019.

2. Prise de photo des membres du CÉ

Envoyer un rappel pour la prise de photo du 17 décembre 2019.

3. Parole au public

Il n'y a pas de public

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Discussion du plomb pour le mot de la direction, L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
Proposé par Mme Najma et secondé par Mme Der.

5. Lecture et adoption des procès-verbaux du 18 juin 2019 et du 22 octobre 2019 et dépôt sur le site internet

L'adoption des procès-verbaux du 18 juin 2019 et du 22 octobre 2019 ont été adoptés. Le procès-verbal du 18 juin est proposé par Mme Cruz et secondé par Mme Lartigau. Le procès-verbal du 22 octobre est proposé Mme Tchatchibara et secondé par Mme Hélène.

6. Parole à l'assemblée

Il n'y a pas d'assemblée.

7. Paroles aux représentants des élèves

Ils ont eu une réunion du conseil en après-midi. Ils continuent sur le processus de leurs objectifs. Tout va bien.

8. Loi 40

M. Brisebois nous parle qu'il est allé à Québec présenter un mémoire en compagnie du Directeur Général de la CSMB, de la Présidente de la CSMB, de la Secrétaire Générale ainsi que 2 élèves de Pierre-Laporte. Ils ont soulevés comme point les enjeux des écoles et de la CSMB avec le projet éducatif et le PEVR que s'ils ne se soutiennent pas ça ne pourrait pas fonctionner. Que dans cette loi il n'y a pas beaucoup de place pour les élèves.

M. Brisebois était présent à titre de représentant des directions d'école. Il a expliqué comment les ressources sont gérées au primaire versus le secondaire.

Il y aurait un vote fait par les parents membres des CE le 6 décembre 2019. Par contre une rumeur court que ce vote irait plutôt en 2020.

Le ministère recule sur sa loi de l'immigration.

M. Brisebois nous mentionne que nous pouvons trouver le projet de loi 40 en ligne et que celui-ci n'est pas adopté.

9. Formation pouvoir du CE

M. Brisebois nous présente un power point sur le rôle des membres du CE ainsi que les lois.

10. Suivi au procès-verbal du 22 octobre 2019

Rien à ajouter.

11. Saines habitudes de vie : Plan de lutte contre l'intimidation – et SEVI (Julie St-Jean)

Mme St-Jean nous explique qu'il y a une révision annuelle.

Le choix des thématiques provient de nos élèves. (SEVI)

- Violence et intimidation
- Sexualité
- Persévérance scolaire
- Détresse psychologique

Pour la semaine de la persévérance scolaire il y aura des activités dans les 2 pavillons.

Pour l'intimidation, il y a plusieurs projets :

- Pièce de théâtre
- Activité de l'externe
- Animation des professionnels
- SCP
- Etc..

Cette année, nous allons refaire le questionnaire SEVI. Les directions passeront dans les classes. Le tout prendra environ 20 minutes par groupe. Il y a des élèves

Le questionnaire bien-être aura lieu au printemps. Cela sera en mesure d'extraire les nouvelles orientations pour l'an prochain. Le but est de cibler les priorités d'action de nos élèves. Le gouvernement nous demande une approbation.

Mme St-Jean nous parle du plan de lutte contre l'intimidation. Elle mentionne que le CE doit approuver le plan. L'école s'occupe du SEVI et SEBE.

Le but est de diminuer de 2% la violence verbale. Nous avons de la surveillance dans tous les lieux communs pour avoir un milieu de vie sain et positif.

Depuis les 3 dernières années, il y a eu des ajouts. Par exemple :

- SCP
- Affiche des comportements
- Renforcement des comportements
- Un comité d'encadrement
- Etc.

Mme St-Jean mentionne également que la collaboration des parents est importante. Qu'ils doivent dénoncer et demander de l'aide.

Un comité de rencontre pour les 2 édifices est mis en marche pour les modalités pour effectuer un signalement.

L'approbation du plan de lutte est proposé par M. Anthony Carrara et secondé par Mme Najma

12. Projet éducatif

M. Brisebois nous explique que les enseignants proposent des moyens et que la direction s'assurera que l'ensemble des enseignants sont d'accord.

13. Projet et activités sportives et éducatives

Mme Vanessa Ung nous a fait parvenir son calendrier d'activité pour l'année. Celui-ci est proposé par M. Anthony Carrara et secondé par Mme. Tina Mpondani

14. Retard

M. Brisebois nous annonce que les retards ont diminué de 3% à la première étape. Le nouveau fonctionnement des retards ainsi que la possibilité d'ajout d'autobus nous aide beaucoup.

15. Correspondance

La démarche d'avoir écrit une lettre à la STM doit avoir aidé au fonctionnement puisqu'il y a moins de retards. Mme Lartigau propose d'écrire une lettre de remerciement pour continuer à garder le bon contact avec la STM. M. Brisebois propose d'en écrire une.

16. Parole à la déléguée du CCP

Mme Cruz nous mentionne qu'il y avait beaucoup de monde au comité. Ils ont élus un Président, un Vice-Président et ils ont également discuté de la loi 40.

17. Mot de la direction

M. Brisebois nous mentionne que la CSMB a effectué des tests de plomb dans les fontaines d'eau à deux reprises. L'école est en norme à ce niveau. La CSMB doit refaire les tests de 12 établissements dépassant la nouvelle limite émis par le gouvernement. La CSMB doit nommer les 12 édifices avant janvier 2020. Il y a de la prévention à faire. Comme par exemple, laissé couler l'eau en revenant d'un long congé.

18. Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 15.

Patrice Brisebois, Directeur

Annik Lartigau, Présidente